



Liberté • Égcllité • Fraternitk

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Préfecture des Vosges

*Cartographie d'orientation des zones  
contraignantes pour la réception d'un centre  
de stockage de classe II  
dans le département des Vosges  
Volume 4 : Synthèse*

J-C. Baubron

Etude réalisée dans le cadre des actions de Service public du BRGM 02-PIR-117

Septembre 2002  
BRGMIRP-51826-FR



## Avertissement

Cette étude a pour but de délimiter sur la base des critères retenus, les zones contraignantes pour l'implantation d'un **CET**<sup>1</sup>. Les zones présentant des contraintes, fortes ou moins fortes, ainsi identifiées, ne doivent pas être interprétées comme des contraintes juridiques qui pourraient être opposées d'emblée avant même l'instruction de tel ou tel dossier.

En effet, il faut rappeler qu'un dossier de demande de création d'un **CET** peut contenir des éléments, techniques et autres, pouvant compenser telle ou telle contrainte.

De même, une décision d'autorisation peut comporter des prescriptions imposées ou demandées en vue de ces compensations.

Enfin, et à l'inverse, cette étude n'a pas **non** plus vocation à l'exhaustivité en ce que d'autres contraintes, **non** reprises dans l'étude, peuvent apparaître au cours de l'instruction de ce dossier.

En conclusion de cet avertissement, il faut rappeler que la présente étude, **qui** n'engage que ses auteurs, ne peut bien entendu se substituer à une décision, mais a pour **but** d'éclairer son auteur avant qu'il se prononce.

---

<sup>1</sup> CET : Centre d'Enfouissement Technique.

## Sommaire

<b>Avertissement</b> .....	<b>3</b>
<b>Sommaire</b> .....	<b>5</b>
<b>Liste des figures</b> .....	<b>6</b>
<b>Introduction</b> .....	<b>7</b>
<b>1. Contraintes réglementaires</b> .....	<b>9</b>
<b>2. Contraintes géologiques</b> .....	<b>11</b>
2.1 Les argiles .....	11
2.2 Les autres matériaux .....	11
2.3 Les formations argileuses, qui sont <i>apriori</i> peu contraignantes .....	12
<b>3. Contraintes géologiques autres et hydrogéologiques</b> .....	<b>17</b>
3.1 Les failles et structures tectoniques .....	17
3.2 Réseau hydrographique .....	17
3.3 Unités aquifères .....	17
<b>4. Cartographie des zones contraignantes au titre du patrimoine naturel</b> .....	<b>19</b>
4.1 Les Hautes-Vosges .....	19
4.2 La Vôge .....	19
4.3 Les zones Natura 2000 .....	20
4.4 Les Espaces Naturels Remarquables .....	20
4.5 Le patrimoine piscicole .....	20
4.6 Les sites à chauves-souris .....	21
4.7 Les sites du Conservatoire des Sites Lorrains .....	21
4.8 Les éco-complexes .....	21
<b>5. Patrimoine paysager</b> .....	<b>23</b>
5.1 Démarche .....	23
5.2 Les paysages contraignants pour l'implantation d'un centre d'enfouissement technique des déchets .....	24
5.3 Les paysages moins contraignants pour l'implantation d'un centre d'enfouissement technique, sous réserve d'une insertion paysagère .....	31

*	-
5.4 Les abords des itinéraires sensibles .....	31
<b>6. Pollutions, nuisances et aspects socio-économiques .....</b>	<b>33</b>

## Liste des figures

Figure 1 : Répartition spatiale de la minéralogie des formations argireuses.....	15
Figure 2 : Cartographie des zones contraignantes pour recevoir un centre de stockage classe II (avec prise en compte des contraintes paysagères).....	25
Figure 3 : Cartographie des zones contraignantes pour recevoir un centre de stockage classe II (avec prise en compte des contraintes paysagères et des zones à potentiel de développement touristique important) .....	29

## Introduction

Le plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés des Vosges a été approuvé par arrêté préfectoral le 18 novembre 1996. Après révision, un nouveau plan a été approuvé par arrêté préfectoral du 8 juillet 2002.

Qu'il s'agisse du premier ou du second plan, il est prévu que des nouvelles capacités d'enfouissement des déchets ultimes doivent être créées dans le département des Vosges, à échéance 2004-2005.

Afin d'aider à la localisation possible de ces sites potentiels, l'Etat a commandé une étude qui doit aboutir à la cartographie des zones *a priori* très contraignantes ou contraignantes pour l'installation de centres d'enfouissement en fonction de critères de qualité du confinement naturel, de l'impact sur les paysages et le patrimoine naturel, des nuisances et des coûts induits par les transports.

L'étude comprend trois volets :

1. La réalisation par le BRGM d'une cartographie d'orientation des formations géologiques et des contextes hydrologiques qui définit les unités lithostratigraphiques à très fortes contraintes pour la réception d'un centre de stockage des déchets de classe II (C.E.T. II). Cette étude fait l'objet du volume 1.
2. Une démarche complémentaire portant sur le patrimoine naturel et paysager (ayant pour objectif également de définir les zones qui *a priori* sont très contraignantes ou contraignantes pour un C.E.T. II.). Cette étude, sous maîtrise d'ouvrage de la DIREN Lorraine, sous le couvert de la Préfecture des Vosges, a été confiée au groupement des bureaux d'études ECOLOR (analyse du patrimoine naturel, synthèse) et D.A.T.-Conseils (analyse du patrimoine paysager). Elle fait l'objet du volume 2.
3. L'évaluation des pollutions, nuisances et aspects socio-économiques, volet sous maîtrise d'ouvrage DIREN, permettra également de hiérarchiser les cellules territoriales entre elles en identifiant, en fonction des critères retenus, celles de moindre impact pour un CET II. Cette étude fait l'objet du volume 3.

L'ensemble est synthétisé dans le présent volume (volume 4) qui présente la cartographie agréant les différentes informations apportées, et qui restitue donc, par différence, la répartition hiérarchisée des territoires du département des Vosges où il n'existe pas de conditions *a priori* contraignantes avec l'accueil d'un centre de stockage de classe II pour les déchets.